CHARTE DE LA CANTINE 2019-2020
Maison Picson

Cette charte a pour but d'établir un engagement respectif entre les enfants venant à la cantine, leurs parents (ou représentants légaux) ainsi que le personnel.

- **HORAIRE DE FONCTIONNEMENT**

- La cantine de la Maison Picson collabore avec le REBSL afin d'assurer le service parascolaire pour les enfants du groupement scolaire de Blonay – Saint-Légier.
- Les enfants sont accueillis dès la fin des cours (11h15 ou 11h55 suivant l'horaire des classes).
- Les enfants des niveaux 3ème à 8ème quittent la Maison Picson à 13h15 pour rejoindre leurs classes - collèges de Cojonnex et de Bahyse (ou un parent les récupère à 13h30 les mercredis).
- L'équipe du personnel de la Maison Picson assure le bon déroulement de ce temps d'accueil.
- Concernant la santé des enfants, l'infirmière scolaire est notre répondante.

TOUT LE PERSONNEL S'ENGAGE POUR VOUS.
EN CONTREPARTIE, NOUS VOUS DEMANDONS DE LIRE ET DE RESPECTER LES POINTS SUIVANTS :

- **EN GENERAL**

- Par mon comportement positif, je favorise le bon fonctionnement de la Maison.
- Je salue aimablement les personnes responsables de la Maison.
- Comme lorsque je suis en classe, j'ai un langage correct avec mes camarades et l'ensemble du personnel.
- Si je ne peux pas venir à la cantine (camp, sortie de classe, maladie), je demande à mes parents de m'excuser (par téléphone ou courriel) au plus tard le jour-même avant 8h00, afin que ce repas ne soit pas commandé inutilement.
- Lorsque je joue dans les salles ou dans la cour de la Maison, je range toujours les jeux que j'ai utilisés.
- Je prends soin du matériel et du mobilier.
- Si j'utilise un vélo ou un vélomoteur, je le stationne sur le parking derrière l'arrêt de bus.
- Je n'utilise pas mon téléphone pendant que je suis dans le réfectoire, il peut être déposé au bureau.
- Je n'enregistre pas d'image, ni de vidéo.
- Le visionnage d'images, de vidéos ou de jeux est toléré dans les limites suivantes : accord du personnel et âge correspondant.
- En cas de non-respect, l'appareil me sera confisqué et restitué plus tard par les responsables de la Maison.

- **EN ENTRANT**

- Si les responsables le demandent, j'enlève et je range mes chaussures ou les essuie parfaitement afin de ne pas salir les corridors.
- Je suspends ma veste et mes habits d'extérieur sur les porte-habits.
- Je pose mon sac et/ou mon skate, ma trottinette, mon ballon à l'endroit prévu dans le hall d'entrée.
  Les objets de valeur (téléphone, clés, porte-monnaie, agenda) sont à déposer, en main propre, au bureau des animateurs.
- Avant de passer à table, je me lave les mains.
- Si je suis en 3ème ou 4ème année, je descends directement au sous-sol pour poser mes affaires. Je peux y jouer jusqu'à l'appel pour le repas.
- Si je suis en 5ème ou 6ème année, je vais directement à la salle de gym et je peux y jouer jusqu'à l'appel pour le repas.

- **AU SERVICE**

- Je me présente calmement et spontanément à la personne qui fait le contrôle.
- Par respect pour la nourriture, pour ceux qui l'ont préparée et qui la servent, je goûte de tout, même en petites quantités.
- Afin de ne pas laisser de restes, je demande la quantité souhaitée et je termine mon assiette. Je peux me faire resservir un supplément, pour autant qu'il y ait assez à manger pour tous.

- **A TABLE**

- Je ne rentre pas dans la cantine à pieds nus. Je respecte la nourriture et mes voisins de table.
- Je mange proprement. Je ne joue ni avec la nourriture, ni avec l'eau et je ne mange que dans la cafétéria.
- L'eau est la boisson qui est servie pendant le repas.

- **A LA FIN DU REPAS**

- Je débarrasse mon plateau, je fini mon verre et le place dans l'un des casiers. Je pose les services dans le bac.
- Je place ensuite prudemment mon plateau sur l'échelle.
- A la fin du repas, je quitte le réfectoire.

- **PENDANT LE TEMPS DE JEU**

- Avec l'accord des responsables, je peux jouer dans la cour de la Maison.
- Je ne fais pas d'activités dangereuses, je respecte mes camarades, j'ai un langage correct envers tous.
- Dans la salle de gym de Cojonnex, avec l'accord de l'adulte présent, je ne sors que le matériel qu'il me faut pour jouer et je collabore avec le moniteur au rangement du matériel utilisé avant de quitter la salle.

- **A LA SORTIE**

- Si je suis en secondaire (dès la 9ème année), j'ai le droit de quitter la Maison Picson après le repas à partir de 12h20, mais je n'y rentre plus ensuite.

- Si je suis en primaire (3ème à 8ème année), je me prépare pour pouvoir sortir de la Maison Picson seul à 13h15 (ou un parent vient me récupérer à 13h30 le mercredi).

- Si je dois quitter la Maison Picson pour participer à une activité particulière (cours facultatif, Jeunesse et Musique, etc.), ou que je peux rentrer seul le mercredi, **mes parents le notifient au bureau des animateurs.**

NON-RESPECT DE LA CHARTE

Je sais que le non-respect de la charte obligera les responsables de la cantine à prendre les dispositions nécessaires.
(1) avertissement oral - (2) information aux parents - (3) suspension temporaire

- **AUTRES ACCUEILS DE LA MAISON PICSON - ACCUEIL DU MATIN ET APRÈS-MIDI**

- Les règlements pour ces accueils sont consultables au bureau de La Maison Picson, sur le site internet, et sont affichés sur le panneau prévu à cet effet.

Responsable de la Maison Picson
Pierrick Ramasco

Charte approuvée par la Commission Picson 2017